

**Décision n° P 2020 - 14 en date du - 2 MARS 2020
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

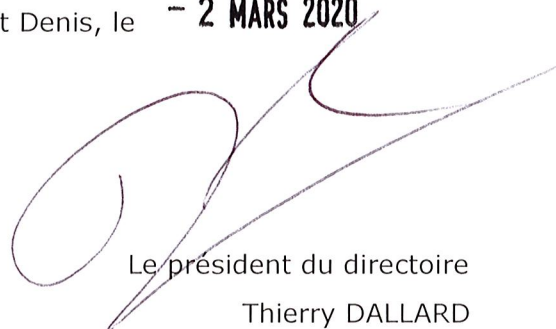
Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Stéphane GUILLEZ, chef de projets fonciers au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- avec la Ville de La Courneuve, l'acte de vente pour cause d'utilité publique d'un ensemble immobilier constitué des terrains cadastrés AB92 et AB94 situés 15 et 17 rue de l'Abreuvoir à La Courneuve (93120), pour un prix de 195 142 euros ;
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Article 2 : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le - 2 MARS 2020



Le président du directoire
Thierry DALLARD